

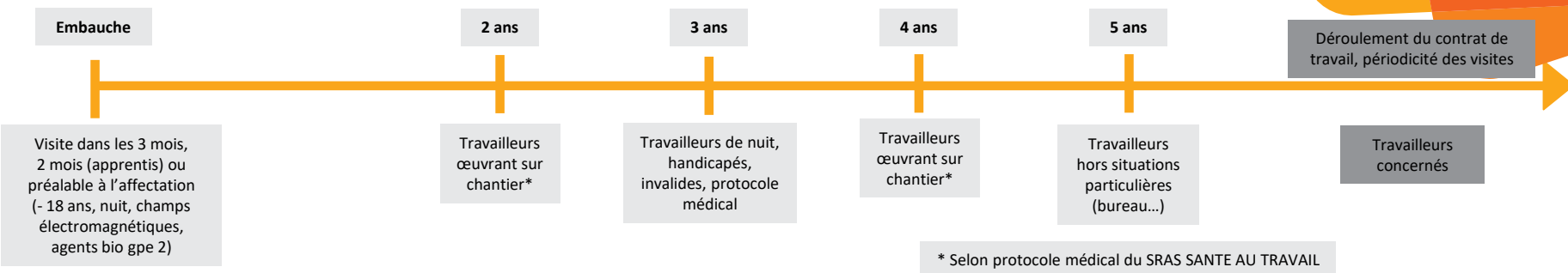
LES DEUX SCHEMAS DE SUIVI MEDICAL APPLICABLES

Travailleurs concernés et périodicités

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2019

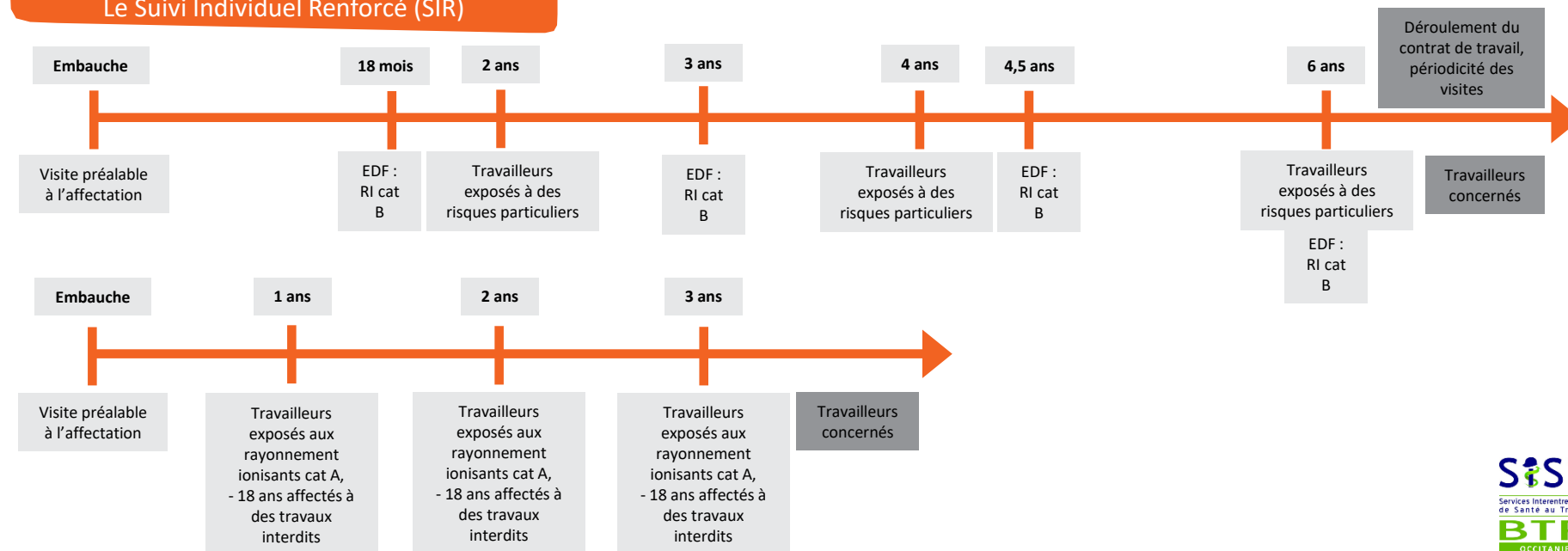
Le suivi hors risques particuliers :

Les Visites d'Information et de Prévention (VIP)



Le suivi en présence de risques particuliers :

Le Suivi Individuel Renforcé (SIR)

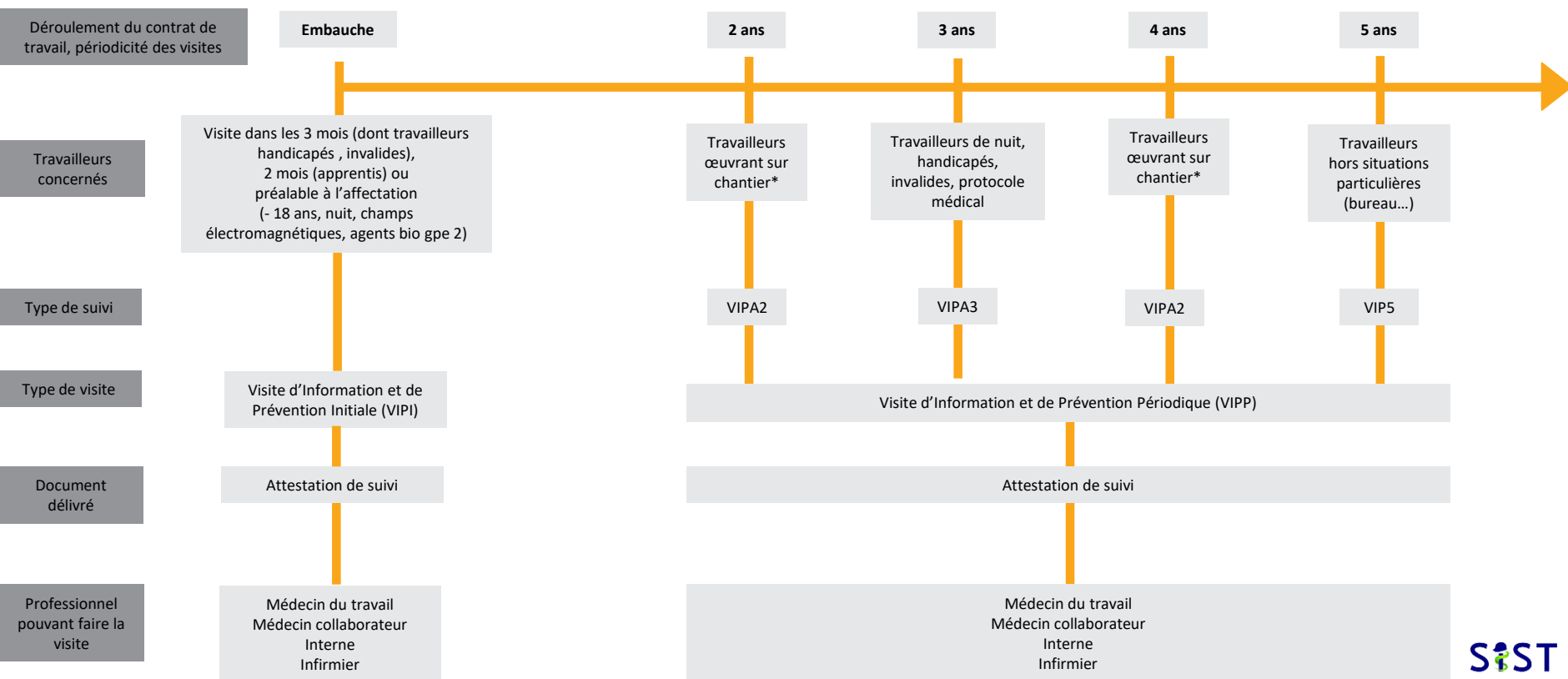


LE SCHEMA DE SUIVI MEDICAL APPLICABLE EN VIP

Travailleurs concernés et périodicités

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2019

Le suivi hors risques particuliers :
Les Visites d'Information et de Prévention (VIP)



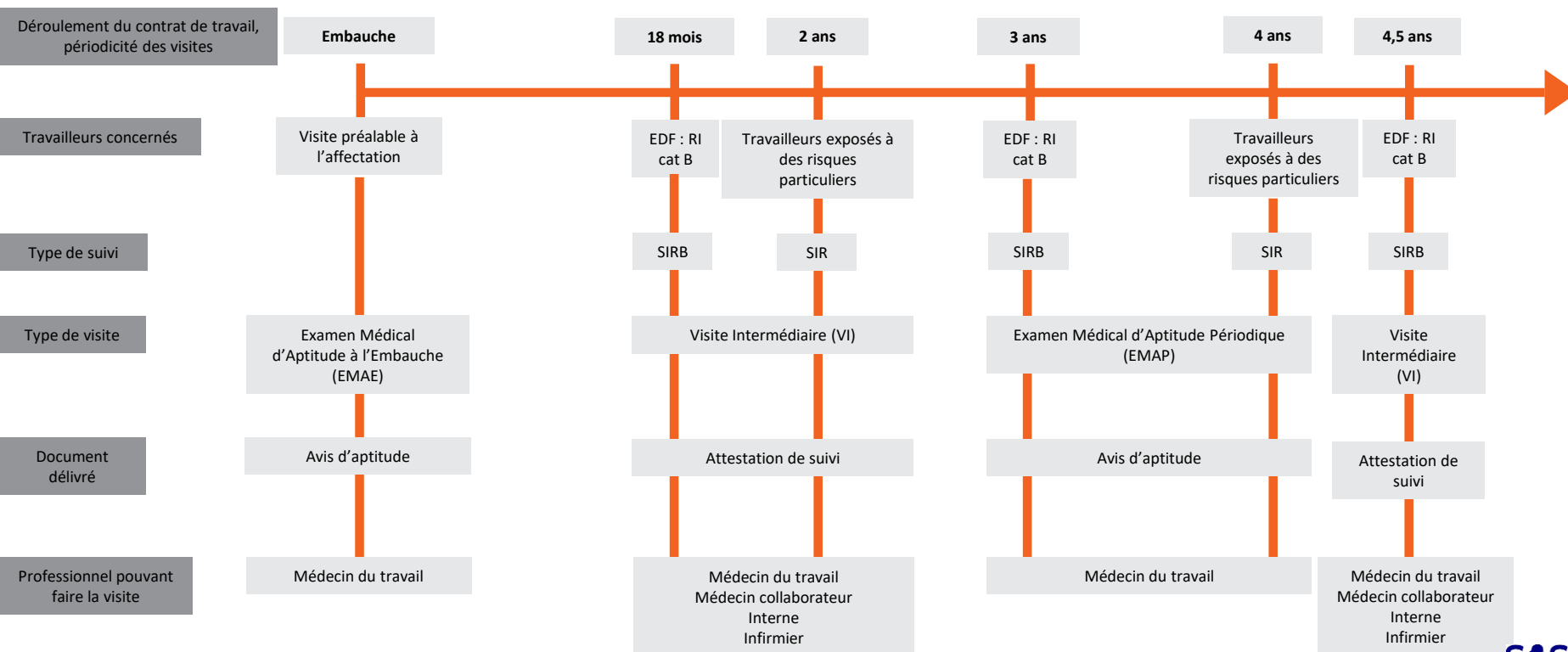
* Selon protocole médical du SRAS SANTE AU TRAVAIL

LE SCHEMA DE SUIVI MEDICAL APPLICABLE EN SIR

Travailleurs concernés et périodicités

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2019

Le suivi en présence de risques particuliers :
Le Suivi Individuel Renforcé (SIR)



LE SCHEMA DE SUIVI MEDICAL APPLICABLE EN SIR Travailleurs concernés et périodicités

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2019

Le suivi en présence de risques particuliers :
Le Suivi Individuel Renforcé (SIR)

